



COMMISSION DES JEUNES

Réunion du mercredi 28 septembre 2022

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupes.

Présents : Adrien Tourrettes, Alain Marcq, Gaël André.

Absents excusés : Raphaël Moll, Benoît Martinaud.

Catégories et coordonnées des membres de la Commission des jeunes du District :

U6/U7 et U8/U9 : Adrien Tourrettes – 06.13.20.40.75

U10/U11 : Raphaël Moll – 06.09.71.08.51

U12/U13 : Gaël André – 06.84.42.62.71

U15 : Alain Marcq – 06.45.88.18.70

U17/U18 : Alain Marcq – 06.45.88.18.70

@ : district@lot-et-garonne.fff.fr

Infos générales

Le [calendrier général jeunes](#) de la saison a été mis à jour. Vous pouvez retrouver la dernière version sur le site du District dans la rubrique Documents puis Compétitions, catégorie Calendrier Général.

Toute demande de report de match au motif d'un nombre insuffisant de licences valides sera systématiquement refusée en catégories U13, U15, U17 et U18. Si le club concerné n'est pas en mesure de présenter une équipe pour le match en question, il devra déclarer forfait.

Pour tout forfait résultant de ce motif, il ne sera pas fait application des sanctions financières pour forfait et cela uniquement pour le 1^{er} forfait.

Pour la catégorie U13 (ou toute autre catégorie en cas de problème de FMI), vous pouvez éditer via Footclubs les feuilles de match papier pré-imprimées. Vous pouvez retrouver [le mode opératoire](#) sur le site du District, rubrique Documents puis compétitions, catégorie U13. Une [feuille de match vierge](#) est également disponible au même endroit.

Rappel important :

Les feuilles de match (papier ou FMI) ne peuvent être signées que par une personne majeure. Si le capitaine de l'équipe est mineur, la feuille de match devra obligatoirement être signée par l'éducateur ou dirigeant responsable encadrant l'équipe.

Vous pouvez retrouver en fin de PV une rubrique « Tournois » regroupant l'ensemble des tournois organisés par les clubs du département. N'hésitez pas à communiquer par mail au District les informations nécessaires (dates, lieux et catégories) concernant vos tournois afin que la Commission les diffuse.

U6/U7

[Les 2 plateaux de la 1^{ère} phase sont disponibles sur le site du District.](#) Ils se dérouleront les samedis 1^{er} et 15 octobre.

U8/U9

Feuilles de plateau manquantes du plateau 1 du 24/09 :

Plateau B organisé par le SU Agen

Plateau F organisé par Castelmoron

Plateau G organisé par Monflanquin

Plateau I organisé par Miramont

Merci de faire parvenir rapidement ces feuilles de plateau au District par courrier ou par mail.

U10/U11

Pour toute communication par mail concernant un plateau, merci de bien préciser le n° de la journée concernée ainsi que le ou les n° de plateau(x).

Les plateaux débutent ce samedi 01/10. Merci de veiller à bien respecter les nouvelles consignes mises en place et à utiliser [les nouvelles feuilles de plateau](#) disponibles sur le site du District.

Modifications de plateaux :

Journée 1 du 01/10 :

Plateau 22 : ce plateau initialement prévu à Miramont se jouera sur les installations de Cancon.

Sont concernés : Miramont 1 et 2, Gontaud, Cancon et Villeréal.

Challenges :

Le 1^{er} tour du Challenge Départemental et le 1^{er} tour du Challenge Ransinan auront lieu le samedi 19 novembre sous forme d'échiquier. Les clubs intéressés pour l'organisation de ce 1^{er} tour peuvent dès à présent se manifester par mail auprès du District.

A partir de cette saison, le Challenge Départemental ne sera ouvert qu'aux équipes 1 de chaque club. Toutes les équipes supérieures participeront uniquement au Challenge Ransinan.

Candidatures reçues et validées : SU Agen et Bias.

U12/U13 CREDIT AGRICOLE AQUITAINE

- Forfaits :

U13 Promotion Honneur Crédit Agricole Aquitaine poule A :

Match n° 25057300 Miramont 1 / Le Mas du 24/09 : forfait de Le Mas (1^{er} forfait).

Miramont 1 : 3 buts, 3 points ; Le Mas : 0 but, - 1 point. Pas d'application des sanctions financières.

U13 District Crédit Agricole Aquitaine poule B :

Match n° 25058435 Tonneins 2 / USVP du 24/09 : forfait de USVP (1^{er} forfait).

Tonneins 2 : 3 buts, 3 points ; USVP : 0 but, - 1 point. Pas d'application des sanctions financières.

U13 District Crédit Agricole Aquitaine poule C :

Forfait général de l'équipe de Fumel. Les équipes devant la rencontrer deviennent exemptes.

Amende pour forfait général de 80 euros au club de Fumel.

- **Feuille de match manquante :**

U13 District Crédit Agricole Aquitaine poule B :

Match n° 25058437 Monbahus 1 / Gontaud 2 du 24/09

Merci de faire parvenir cette feuille de match au District dans les plus brefs délais.

- **Feuilles de match incomplètes ou non conformes :**

U13 PH Crédit Agricole Aquitaine poule B :

Match n° 25057551 FCVL 2 / Castelmoron du 24/09 : manque le n° de licence de l'arbitre.

U13 PH Crédit Agricole Aquitaine poule C :

Match n° 25057761 Passage FC 1 / BAFC 3 du 24/09 : manque nom et n° de licence de l'arbitre.

U13 District Crédit Agricole Aquitaine poule A :

Match n° 25058402 Sainte-Bazaille / Marcellus-Caumont 2 du 24/09 : manque noms et n° de licences des éducateurs des 2 équipes dans les cadres « banc recevant » et « banc visiteur ».

U13 District Crédit Agricole Aquitaine poule E :

Match n° 25058643 FCPA 4 / Nérac du 24/09 : manque nom et n° de licence de l'arbitre et des éducateurs des 2 équipes dans les cadres « banc recevant » et « banc visiteur ».

Match n° 25178518 Astaffort / BAFC 4 du 24/09 : manque noms et n° de licences des éducateurs des 2 équipes dans les cadres « banc recevant » et « banc visiteur ».

Les sanctions financières concernant les feuilles de match manquantes, incomplètes ou non conformes ne seront appliquées qu'à partir du 1^{er} novembre comme prévu par le règlement.

Pour information, les montants des amendes sont de :

- 30€ pour une feuille de match manquante (non reçue au District le mercredi suivant le match).
- 7€ par feuille de match incomplète (absence de n° de licences joueur ou responsable d'équipe).
- 6,50€ pour une feuille de match non conforme (absence nom ou n° licence ou signature arbitre, absence score, absence de signatures des responsables d'équipe).

U15

Début du championnat District ce samedi 01/10. Pensez à contrôler vos accès FMI en amont.

U15 Honneur :

Le match n° 25056341 Monflanquin-Cancon / FCPA 2 du 24/09 est reporté au samedi 22 octobre.

U15 District poule A :

Suite à l'ajout de l'équipe de Tonneins/Castelmoron 2, la Commission se voit contrainte de refaire une nouvelle fois le calendrier de cette poule.

Ce sera donc une poule de 7 équipes en matchs aller simple avec 7 journées aux dates suivantes :

J1 : 01/10

J2 : 08/10

J3 : 15/10

J4 : 12/11

J5 : 19/11

J6 : 03/12

J7 : 10/12

Accession des 2 premiers en Honneur 2^{ème} phase.

U17 – U18

U17 Honneur :

Le match n° 25045194 JSVL / Confluent-Albret du 01/10 est reporté au samedi 22 octobre en raison du match de Coupe Gambardella U18 BAFC / JSVL programmé le même jour et en l'absence d'équipe U18 engagée en Ligue ou District pour le club de JSVL.

U18 Honneur :

Forfait général de l'équipe de Tonneins/Castelmoron. Les équipes devant la rencontrer deviennent exemptes. Amende pour forfait général de 150 euros au club de Tonneins/Castelmoron.

Tournois

Liste des tournois organisés par les clubs du District :
(pas de modifications par rapport au précédent PV)

CLUBS ORGANISATEURS	DATES	CATEGORIES	CONTACTS
PASSAGE FC	samedi 22 octobre 2022	U8/U9 U10/U11	Vincent Lussagnet : 06 68 71 23 34 @ : passagefootballclub47@gmail.com

Le Président
A. MARCQ